

Coupon réponse

Nom de l'entreprise :
Adresse :
Ville : Code postal :
Téléphone :
E-mail :
Code APE N° SIRET :
Activité principale :
Nombre de salariés :

QUANTITÉ DE DÉCHETS À ENLEVER

TYPE DE DÉCHETS	POIDS ESTIMÉ EN KG
Batterie	
Transformateur (hors PCB)	
Ampoule en mélange et néon	
Emballage vide souillé (métallique et plastique) et solide souillé en mélange	
Aérosol	
Déchet pâteux non chloré de mastic, colle, peinture et cartouche de silicone/plastique	
Huile usagée de coupe et huile de vidange	
Déchet liquide en mélange (révélateur, fixateur et autre déchet)	
Solvant non chloré et décapant usagé	
Bain de blanchiment	
Bain électrolytique	
Produit corrosif ou chloré	
Reste phytosanitaire	
Autre déchet ; à préciser :	

Mois de collecte souhaité :
J'autorise la CMA Bretagne à transmettre mes coordonnées à SNCD.
À Le :
Nom du responsable :
Signature :

Pourquoi cette opération ?

Dans de nombreuses déchèteries publiques, seuls les déchets non-dangereux des professionnels sont acceptés. La réglementation vous imposant la collecte et le traitement des déchets dangereux dans une filière agréée et la justification de l'élimination via le BSD (Bordereau de Suivi des Déchets), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a mis en place un partenariat pour vous proposer une solution pratique, simple et à coût négocié. Cette opération vous offre une solution économiquement et techniquement acceptable pour la collecte et le traitement de vos déchets dangereux.

Bien se repérer

Tout emballage souillé, même vide, portant un des pictogrammes suivants, est considéré comme dangereux.



Retrouvez toutes les actions environnement de la CMA Bretagne et les informations pratiques relatives à votre activité sur : www.crma.bzh rubrique Environnement.



DEMANDEZ VOTRE COLLECTE SUR NOTRE SITE www.crma.bzh

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier conservé par la CMA Bretagne pendant trois ans. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et au Règlement général de protection des données, vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant le délégué à la protection des données de la CMA Bretagne.

2021-2023

COUP DE BALAI SUR VOS DÉCHETS DANGEREUX

Chiffons souillés
Aérosols

Cartouches de silicone
Révélateurs fixateurs

Restes de mastics, colle...

Transformateurs (hors PCB)

Emballages souillés

Déchets liquides en mélange...

Vous êtes un artisan et vous avez des déchets dangereux à éliminer ? Vous ne savez pas où faire traiter ces déchets dangereux ?

La CMA Bretagne organise pour vous, l'élimination des déchets ci-dessous. Des tarifs préférentiels ont été négociés avec le collecteur SNCD.



	TYPE DE DÉCHETS	PRIX € HT/KG
Déchets solides	Batterie	rachat 400 €/tonne
	Transformateur (hors PCB)	rachat 50 €/tonne
	Ampoule en mélange et néon	0,14 € le Kg
	Emballage vide souillé (métallique et plastique) et solide souillé de peinture, colle, solvant	0,73 € le Kg
	Aérosol	1,99 € le Kg
Déchets pâteux	Déchet pâteux non chloré	0,79 € le Kg
Déchets liquides	Huile usagée de coupe et huile de vidange	0,15 € le Kg
	Déchet liquide en mélange (révélateur fixateur et autre déchet)	0,44 € le Kg
	Solvant non chloré et décapant usagé	0,33 € le Kg
	Bain de blanchiment et bain électrolytique	0,83 € le Kg
	Produits corrosifs ou chlorés	1,41 € le Kg
	Restes phytosanitaires	2,22 € le Kg
	Autre déchet (à préciser)	Sur devis

NB : ces tarifs préférentiels ne s'appliquent pas aux insulaires.

DEMANDER UNE COLLECTE :

CÔTES-D'ARMOR

Fanny LE LOUËT
au 02 96 76 27 17
06 49 30 89 18

fanny.lelouet@
cma-bretagne.fr

FINISTÈRE

Hervé MOGUEROU
au 06 84 81 83 45

herve.moguerou@
cma-bretagne.fr

ILLE-ET-VILAINE

Karine LECOQ
au 02 99 65 58 73
06 49 30 89 15

karine.lecoq@
cma-bretagne.fr

MORBIHAN

Herveline LE JEUNE
au 06 08 57 78 02

herveline.lejeune@
cma-bretagne.fr

Je suis intéressé(e), comment faire ?

DÈS À PRÉSENT !

✉ Compléter le bon au verso et le retourner par courrier ou par mail.

OU

👉 S'inscrire en ligne sur le site de la CMA Bretagne www.crma.bzh (Services en 1 clic).

et ensuite...

Pour la première demande, un commercial de SNCD viendra dans votre entreprise pour faire le point sur les déchets à collecter.

- La société SNCD vous appellera pour convenir **du jour de collecte dans votre entreprise.**
- Les déchets devront être triés, regroupés et accessibles.
- Lors de l'enlèvement, le collecteur pèsera vos déchets et vous remettra **un bordereau de suivi des déchets (BSD)**
- Vous réglerez ensuite l'élimination de vos déchets **directement auprès du collecteur** aux tarifs ci-contre.

Opération 2021-2023